

La Semaine Religieuse

DE
Québec

VOL. XXI

Québec, 1 mai 1909

No 38

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —
Calendrier, 593. — Les Quarante-Heures de la semaine, 593. — Apostolat de la Prière, 594. — Ordinations, 595. — Feu M. l'abbé J.-F.-O. Audet, 595. — Vins doux ; Vins secs, 596. — La musique aux mariages, 596. — Conséquences liturgiques de la béatification de la B. Jeanne d'Arc, 597. — Les revues neutres, 593. — La Mariolâtrie, 598. — Bilan géographique de l'année 1908, 603. — Bibliographie, 607. — Erratum, 608.

Calendrier

— o —

2 DIM.	b	III après Pâques. Patronage de S. Joseph, 2 cl., Kyr. 2 cl. I. Vép. du suiv. mém. du préc. seulement.
3 Lundi	r	Invention de la Ste Croix, 2 cl.
4 Mardi	b	Ste Monique, veuve.
5 Merc.	b	S. Pie V, pape et confesseur.
6 Jeudi	r	S. Jean devant la Porte Latine, <i>dbl. maj.</i>
7 Vend.	r	S. Stanislas, évêque et martyr.
8 Samd.	b	Apparition de S. Michel, Archange, <i>dbl. maj.</i>

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —
2 mai, Saint-Joseph de la Délivrance. — 4, Saint-Martin (Beauce). — 6, Pintendre. — 8, Saint-Maurice de Thetford.

Apostolat de la Prière

— o —

Intention générale pour mai 1909 : *Les Pèlerinages aux Sanctuaires de Notre-Dame.*

Les pèlerinages sont un hommage rendu aux prédilections mystérieuses de la Providence, qui attache des bénédictions spéciales à tel ou tel sanctuaire, à la patrie ou au tombeau de tel ou tel saint, à l'invocation de Notre-Dame sous tel ou tel titre. Ils constituent en outre une affirmation publique et sociale du sentiment religieux, une des plus belles formes du culte extérieur.

La Vierge Marie s'est plu de tout temps à recevoir les hommages des fidèles dans des sanctuaires qu'elle avait elle-même ou fait bâtir à la suite d'une apparition, ou honorés de ses faveurs.

L'Église a toujours approuvé la pieuse coutume des pèlerinages, tout en condamnant les abus que les mauvais chrétiens y commettaient parfois. Les papes ont enrichi d'indulgences les sanctuaires fameux de Notre-Dame, accordé des jubiléés aux pèlerins, visité eux-mêmes la Madone dans ses chapelles de prédilection.

Dieu enfin a toujours récompensé par des miracles ces pieuses manifestations, spécialement quand elles s'adressaient à sa sainte Mère. De nos jours encore, Lourdes, le plus récent des grands sanctuaires de Notre-Dame, n'est-il pas merveilleusement béni de Dieu ?

Jadis, les voyages des pèlerins étaient pour eux un exercice de pénitence. Si la facilité des voyages nous les rend aujourd'hui moins méritoires, il serait fâcheux pourtant de les transformer en parties de plaisir. Sachons donc y joindre toujours un peu de mortification à beaucoup d'esprit de foi et à un juste souci de l'édification du prochain.

OFFRANDE QUOTIDIENNE POUR MAI

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de MARIE, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les inten-

tions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, pour que partout reflleurisse la pieuse et séculaire coutume des pèlerinages.

Ordinations

Dimanche matin, à la chapelle Saint Louis de la Basilique, Sa Grandeur Mgr l'Archevêque a conféré la prêtrise aux séminaristes dont voici la liste :

MM. Léo Chabot, Herménégilde Tremblay, Hilaire Chouinard, Albert Roberge, *du diocèse de Québec* ; Alfred Chamberland, *du diocèse de Saint-Boniface* ; les RR. PP. Emile Chaussandre, François Bourrin, Joseph Frappa et Joseph Cayer, *des Missionnaires du Sacré-Cœur*.

Feu M. l'abbé J.-F.-O. Audet

M. Joseph-François-Octave-Audet, le vénérable doyen du clergé de ce diocèse, est décédé à Sillery, le 23 avril, à l'âge de 83 ans. Né à Sainte-Claire (Dorchester) le 25 février 1826, il fut ordonné prêtre, à Québec, le 28 août 1852. Il appartenait depuis 1840 à la Congrégation de la Sainte Vierge, au petit séminaire de Québec.

De 1852 à 1870, il fit partie du personnel du Séminaire de Québec. Il fut directeur des élèves du Petit Séminaire, du Pensionnat de l'Université, et remplit encore d'autres charges de la maison.

En 1870, il fut nommé aumônier du couvent de Jésus-Marie, à Sillery, et occupa ce poste jusqu'à l'année 1903. Il continua de résider, depuis cette date, dans la maison de l'aumônier du Couvent, et y fut l'objet, jusqu'à sa mort, des soins les plus dévoués de la communauté de Jésus-Marie.

M. Audet avait du goût et du talent pour les arts de l'architecture et du génie civil, et durant une période de sa vie il joua tout un rôle par sa compétence dans les questions qui relèvent de ces arts.

Il fut un saint prêtre à un degré peu ordinaire. Sa figure d'ascète, la gravité constante de son maintien, sa parole pleine de réserve, étaient comme une prédication continuelle, et impressionnaient tous ceux qui le voyaient.

Les funérailles du vénérable défunt ont eu lieu mardi, dans la chapelle du Couvent de Sillery. S. G. Monseigneur l'Auxiliaire a célébré l'office funèbre et a donné l'absoute.

L'oraison funèbre, que nous publierons dans un prochain numéro, a été prononcée par Mgr Mathieu.

Vins doux—Vins secs

La *Semaine religieuse* de Tournai donne cet avis : Les vins doux étant particulièrement exposés à subir des manipulations qui pourraient les altérer au point de rendre leur consécration invalide ou tout au moins illicite, il est prudent de donner la préférence aux vins secs pour la célébration du Saint Sacrifice.

La musique aux mariages

L'excellent bulletin paroissial de la paroisse Saint-Nicolas, de Paris, le *Chardonnet*, écrit ce qui suit :

Notre maître de chapelle, M. Gousseau, étant quelquefois prié de jouer ou de faire jouer, à tel ou tel mariage, la marche de *Tannhäuser*, ou celle de *Lohengrin*, ou celle du *Songe d'une nuit d'été*, ou quelque autre semblable, nous communique, dans l'espoir de faire cesser de pareilles demandes, les deux documents qu'on lira plus loin et qui les visent directement, puisque les marches en question ont été composées pour l'Opéra ou pour le concert et non pour l'église, pour l'orchestre et non pour l'orgue. D'ailleurs, il existe quantité de marches écrites spécialement pour l'orgue par d'excellents compositeurs.

Voici les deux documents :

« La musique moderne étant principalement au service de l'art profane, on devra prendre grand soin que les compositions musicales de style moderne admises à l'église ne contien-

nent rien de profane, n'aient point de réminiscences des motifs adoptés au théâtre, et ne soient point conduites d'après la forme extérieure des pièces profanes. » Pie X, pape (*Motu proprio* du 22 novembre 1903.)

« Il faut espérer, en ce qui concerne l'orgue, qu'on supprimera dans les mariages toutes ces marches d'opéras, qui, en dehors de leur inconvenance à l'église, sont d'un effet déplorable sur ce noble instrument et le font ressembler à un orgue de foire ! C'est une honte et c'est un véritable supplice pour les bons organistes de jouer ces choses. Croiriez-vous qu'une fois on m'a demandé de faire entendre un fragment de l'*Arlésienne* dans un mariage ! J'ai refusé, comme vous le pensez bien. » A. Guilmant, professeur au Conservatoire. (*Tribune de Saint-Gervais*, 1904, n° 5.)



Conséquences liturgiques de la béatification de la B. Jeanne d'Arc



Voici quelques précisions qui ont été envoyées de Rome à Mgr l'évêque d'Orléans et qui peuvent intéresser beaucoup de lecteurs :

1. Le Bref de béatification de la Bienheureuse Jeanne d'Arc accorde au diocèse de la Cause, et probablement à tous les diocèses de France, l'autorisation de célébrer un triduum en l'honneur de la Bienheureuse.

Cette autorisation comporte la faculté, pour toutes les paroisses d'un diocèse, de célébrer, avec l'autorisation de l'évêque, le triduum de la Bienheureuse.

2. Un rescrit spécial — supposé que M. le postulant n'ait pu obtenir que le Bref de béatification fasse mention de cette faveur — donnera aux petites paroisses du diocèse de la Cause l'autorisation de réduire, avec la permission de l'évêque, le triduum à un seul jour de fête.

Même privilège pourra être accordé par rescrits spéciaux — à moins que le Bref de béatification n'en ait fait mention — aux diocèses qui en feront la demande.

3. Ces triduum et jour de fête pourront être célébrés au cours de l'année qui suivra la béatification, du 19 avril 1909 au 19 avril 1910.

4. Pour les messes et offices qui se célébreront au cours de ces triduum ou jour de fête, on devra se conformer aux règles liturgiques posées par la Congrégation des Rites sacrés.

La messe de la Bienheureuse, quand elle pourra être dite, sera la messe *Dilexisti*, du Commun des Vierges, avec les trois oraisons qui auront été approuvées par la Congrégation des Rites sacrés.

5. Pendant ces triduum et jour de fête de la béatification, on pourra placer sur l'autel principal un tableau ou une statue de la Bienheureuse. On devra les enlever ensuite.

*
*
*

1. En dehors de ces triduum et jour de fête de la béatification, un culte public ne pourra être rendu à la Bienheureuse Jeanne d'Arc que dans les diocèses qui en auront demandé et obtenu l'autorisation.

Le Bref de béatification accordera cette autorisation au diocèse de la Cause. Il pourra l'accorder également aux diocèses qui, à raison des souvenirs historiques se rattachant à la Bienheureuse, en auront fait la demande.

2. L'office propre de la Bienheureuse ne pourra être examiné par la Congrégation des Rites sacrés qu'après le 18 avril. La Congrégation aura également à fixer alors la date de la fête de la Bienheureuse.

On espère que, dès 1910, dans les diocèses qui auront obtenu la permission de rendre à la Bienheureuse un culte public, la fête de la Bienheureuse Jeanne d'Arc pourra être célébrée à la date qui aura été choisie, et avec son office propre, là où il aura été concédé.

3. A dater de la béatification, dans les diocèses où le culte public de la Bienheureuse aura été autorisé, on pourra ériger, avec la permission de l'évêque, dans les églises et chapelles, un autel de la Bienheureuse Jeanne d'Arc. Mais cet autel ne pourra pas être le maître-autel, ni un autel fixe ou consacré.

4. Des statues ou des tableaux de la Bienheureuse pourront, avec la permission de l'évêque, être placés sur cet autel; mais ils ne devront pas y être fixés d'une façon définitive.

5. La marque distinctive des Bienheureux est l'aurole, c'est-à-dire une clarté lumineuse, avec des rayons, partant de derrière la tête comme centre.

Les revues neutres

— o —

... Or, constatant que les revues qui mènent cette hypocrite campagne contre le dogme et la morale catholique font fortune, que certaines comme les *Lectures pour tous*, comme les *Annales politiques et littéraires*, dont j'ai déjà parlé, sont populaires, je ne puis m'empêcher de songer à l'effrayante parole de Lamennais :

« Quand, par une terrible permission de Dieu, l'enfer prépare au genre humain de pesantes calamités, et le spectacle de quelques grands crimes, il jette une erreur dans le monde, et laisse achever au temps. » (1).

Je laisse à méditer cette parole à tous ceux — et ils sont légion hélas ! dans notre société chrétienne énervée et jouisseuse — qui préfèrent, aux saines et robustes vérités exposées dans nos revues catholiques, les mièvreries débilantes, les sentimentalités fades, la fausse et ridicule science, la littérature indigeste et pernicieuse, doit se gonfler, à en crever, les revues notoirement irréligieuses ou qui, plus habiles, s'intitulent simplement neutres.

Léon Jules.

— o —

La Mariolâtrie

— o —

LES CATHOLIQUES ADORENT-ILS LA SAINTE VIERGE ?

Les protestants prétendent que nous rendons à Marie un culte idolâtrique et ils ont créé pour exprimer cette superstition le mot de *Mariolâtrie*. Ils se scandalisent des prières que nous adressons à la Vierge, des titres que nous lui donnons. Et cependant rien n'est plus naturel et plus légitime que ces hommages.

Serait-ce le principe même de la prière à Marie qui les offusquerait ? On peut leur répondre par le trait suivant :

Un jour, la célèbre Lady Fullerton, encore protestante, lisait un ouvrage composé par un évangéliste et intitulé « Le Père Clément ». L'auteur, dans une conversation engagée entre un catholique et un protestant, prêtait à celui-ci contre celui-là

(1) *Essai sur l'Indifférence*, I, p. 151.

des réponses qu'il croyait écrasantes sur l'intercession de la sainte Vierge. Mais telle ne fut pas l'impression qu'elles produisirent sur la jeune fille. Elle fut au contraire très frappée de cette observation de l'interlocuteur catholique : *Puisque nous demandons à nos amis de prier pour nous sur la terre, pourquoi ne demanderions-nous pas à la mère de Jésus-Christ et aux saints de prier pour nous au ciel ?*

Cette riposte, qui avait évidemment paru très faible à l'auteur, parut au contraire sans réplique à sa lectrice. C'est elle qui nous l'apprend et elle ajoute : « Tirant sur-le-champ la conséquence, je m'en fus dans une petite chambre attenante à notre salle d'étude où je me mis à genoux, et je répétai plusieurs fois : « Bienheureuse Vierge Marie, priez pour moi ! » Je ne continuai pas à faire cette prière et je ne crois plus avoir prié la sainte Vierge jusqu'à une époque qui suivit mon mariage. Mais j'ai toujours pensé que ce jour-là je n'avais point fait en vain cette prière. »

La remarque qui frappa Lady Fullerton dans son enfance est l'expression même du bon sens et justifie pleinement la prière adressée à Marie en général.

Serait-ce l'*Ave Maria* en particulier qui choquerait les Réformés ? Voici encore un trait qu'ils feront bien de méditer :

Une protestante avait dit à sa fille que le Rosaire était une superstition et qu'il fallait s'en tenir au texte de la Bible. L'enfant prit la Bible et elle y trouva les paroles de l'ange à la Vierge : *Ave Maria, gratia plena, Dominus tecum...* Elle tomba un peu plus loin sur celles d'Élisabeth à sa cousine : *benedicta tu in mulieribus et benedictus fructus ventris tui, Jesus*. « Maman, dit-elle, l'*Ave Maria* du Rosaire est contenu dans la Bible : j'ai donc bien le droit de le réciter, n'est-ce pas ? »

Serait-ce l'épithète *mère de Dieu* ajoutée par l'Église à l'Évangile qui semblerait une impiété à nos frères séparés ? C'est bien là en effet un de leurs griefs contre Rome. Dans le *Bon Semeur*, journal protestant de Brive, un certain P. Madoulaud écrivait en 1906 :

« Le temps nous manque pour résumer les luttes longues et passionnées qui déchirèrent l'Église quand, avant 431, il fut question d'introduire le culte de Marie. Rappelons le mot si

frappant de bon sens d'un patriarche de Constantinople : « Que « personne n'appelle Marie *Mère de Dieu*, car Marie était une « femme et il est impossible que Dieu naisse d'une femme. »

« Dès que le concile d'Ephèse lui eut donné ce titre qui outrage la raison et *rabaisse les souveraines perfections de l'Éternel*, Marie ne pouvait manquer de devenir *une divinité*, altération grave du christianisme, *idolâtrie de la créature*. Parmi les chrétiens primitifs, *point de culte pour Marie* : la pieuse mère de Jésus s'efface volontairement parmi eux, car c'est à peine si elle est nommée dans le livre des Actes. On voit que jusqu'à la fin elle s'est contentée du beau nom de *Servante du Seigneur* qu'elle-même avait choisi. (*Luc, I, 48.*) Et chose pleine d'à-propos, le Nouveau Testament nous apprend par la bouche de Jésus que *Dieu SEUL doit être adoré et servi*. Math., IV, 10. Que *nul ne va au père que par lui*, Jean, XIV, 6, et par la bouche de saint Paul, que *Jésus-Christ est le SEUL médiateur entre Dieu et les hommes*, I Tim., II, 5.

« Je n'aime pas *cette idole* qu'on s'est faite dans une grande Église chrétienne et dont le culte menace de détrôner le culte même de Dieu. Je n'aime pas cette femme qu'on a séparée du reste de l'humanité en lui prêtant une *pureté imaginaire*. Je n'aime pas pas enfin *ces honneurs divins* qui s'adressent à l'humble vierge de Nazareth.

« Mais j'aime la Marie du Nouveau Testament, celle dont les apôtres nous ont laissé l'image dans quelques coups de pinceau rapides, dans des traits, hélas ! trop discrets. J'aime cette modeste fille d'Israël qui, étonnée des paroles de l'ange Gabriel, semble n'ajouter foi qu'à demi aux faveurs qui lui sont prédites.

« En conséquence, *rejetant le culte de Marie* avec la multitude des chrétiens qui ne sont inspirés que de l'Évangile, à l'exemple de Marie, la Bienheureuse, mère du Fils de l'Homme, nous voulons conserver et repasser fidèlement dans nos cœurs toutes les vérités qui concourent au développement spirituel. (*Luc, II, 19.*) »

Le patriarche de Constantinople, dont M. Madoulaud admire la phrase, est tout simplement le célèbre hérésiarque Nestorius, condamné au V^e siècle par l'Église tout entière en Orient et en Occident. Les protestants font généralement profession de croire aux quatre premiers conciles. Or, le concile

d'Ephèse qui condamna Nestorius et proclama Marie « Mère de Dieu » est justement le troisième de ces grands conciles, dont l'autorité a toujours été incontestée. D'ailleurs, Marie est Mère de Jésus, comme l'admettent les protestants, et si Jésus est Dieu, comme ils le reconnaissent également, le bon sens et la logique les obligent à conclure que Marie est mère d'un Dieu ou mère de Dieu. Cela ne veut nullement dire qu'elle ait engendré la divinité : elle a engendré l'humanité dans celui qui tenait la divinité de son Père. Il ne s'ensuit pas davantage que la Vierge soit pour nous « une divinité », « une idole », « que son culte menace de détrôner le culte de Dieu », et que « nous lui rendions des honneurs divins ».

Avant le concile d'Ephèse, les Pères de l'Eglise ont invoqué Marie comme mère de Jésus, et par suite comme mère de Dieu. Ils ont célébré en elle la plénitude de la grâce, c'est-à-dire de la sainteté : *gratia plena*, et par suite une pureté qui n'a rien d'imaginaire.

Les monuments de l'antiquité, les catacombes elles-mêmes, les fouilles du P. Delattre à Carthage, nous montrent le culte de Marie en honneur dans l'Eglise primitive. Newman a fait un livre sur le *Culte de Marie*, pour en démontrer l'ancienneté dans le christianisme. Beaucoup de protestants de nos jours pensent aujourd'hui comme lui.

Dans le même numéro du *Bon Semeur*, de Brive, nous trouvons à côté de l'article de P. Madoulaud, cet hommage rendu à Marie par M. A. Gout :

« J'aime l'auguste mère du Sauveur. J'aime surtout à la contempler au pied de la Croix.

« J'aime cette mère tendre « que les siècles appellent bienheureuse », qui, attentive à la gloire naissante de son Fils, » gardait et repassait dans son cœur ce que les hommes « disaient de lui ». J'aime cette femme pieuse qui, fuyant la première place, s'efface derrière la grandeur divine de Jésus-Christ et ne semble le suivre que pour s'instruire de ses leçons. J'aime enfin cette Marie qui se mêle aux assemblées des premiers chrétiens, non pour occuper au milieu d'eux la place d'honneur, mais pour se confondre dans leurs rangs et associer ses prières à leurs prières.

« Cette Marie, la vraie Marie, la Marie de l'histoire, est à nos

yeux un type accompli. Elle est un modèle de foi, de piété, d'humilité.

« Elle a été « un vase d'élection ». Elle a réchauffé dans ses entrailles le Sauveur du monde. Elle a donné aux hommes ce Jésus, dont le nom émeut l'univers. Honneur à celle qui « *bénie entre toutes les femmes* », après avoir enfanté le Rédempteur, nous apprend encore comment il faut le servir ! »

Ces lignes sont pieuses sans doute. Ce qu'elles disent est exact : ce qu'elles sous-entendent ne l'est pas. L'auteur, en nous montrant Marie se confondant par l'humilité dans les rangs des premiers chrétiens et refusant la place d'honneur, veut dire manifestement que nous devons la laisser dans cette obscurité : car elle nous enseigne par là « comment il faut servir le Seigneur ». Il raisonne mal. Marie ne pouvait de son vivant se mettre à la tête de l'Église et au-dessus des apôtres. C'eût été de l'orgueil. Mais nous pouvons et nous devons, maintenant qu'elle est dans la gloire, lui rendre le culte qu'elle a mérité par sa modestie ici-bas et la proclamer bienheureuse et bénie entre toutes les femmes. Nous ne faisons pas autre chose dans l'Église catholique, et la mariolâtrie qu'on nous reproche est une simple calomnie.

(*L'Idéal.*)

Bilan géographique de l'année 1908

PAR LE F. ALEXIS-M. G.

— o —

EUROPE

(*Suite.*)

LA BULGARIE, ROYAUME. — Le conflit turco-bulgare s'est accentué brusquement le 5 octobre 1908 à Tirnova, ancienne capitale, par la déclaration officielle de l'*indépendance absolue* de la Bulgarie et par l'érection de cette principauté en *royaume*, ainsi que par l'acclamation de *Ferdinand*, roi ou « tsar » des Bulgares.

La Bulgarie, dont le territoire est de 100 000 km carrés, compte une population de 4 200 000 habitants, de religion grecque, sauf 500 000 Turcs et 400 000 catholiques. — Sophia,

ou mieux *So fia*, 90 000 hab., est desservie par la voie ferrée de Vienne à Constantinople.

Ferdinand I, de Saxe-Cobourg, né en 1861, avait été élu *prince de Bulgarie* en 1887. Son coup d'Etat récent fut suivi d'un autre, qui sans doute était concerté, car le prince revenait de Vienne, où il avait été reçu en souverain.

ANNEXION DE LA BOSNIE. — En effet, en octobre, l'empereur-roi d'Autriche-Hongrie et son double gouvernement saisirent cette occasion pour déclarer purement et simplement à la Turquie : 1° que la *Bosnie* et l'*Herzégovine*, occupées par les troupes autrichiennes depuis trente ans, en vertu du traité de Berlin, sont dorénavant annexées à la monarchie austro-hongroise ; 2° que, en compensation, le district de *Novi-Bazar* sera immédiatement restitué à l'empire ottoman.

Voyant que les choses marchaient si bien, la principauté de *Crète* déclarait s'annexer à la Grèce, qui acceptait avec enthousiasme, sauf le consentement des puissances.

D'autre part, la petite principauté de l'île *SAMOS* voulut rompre toute attache à la Turquie, mais sans succès.

Ces actes importants semblaient tout d'abord avoir été acceptés d'avance par les puissances signataires du traité de Berlin, en 1878 ; mais, peu à peu, dans les mois de novembre et de décembre, les oppositions se manifestèrent, aussi bien dans la diplomatie que dans les populations.

En effet, la Serbie et le Monténégro réclamèrent un agrandissement aux dépens du district de *Novi-Bazar*, puis l'indépendance même de leurs sœurs slaves annexées. La Russie protesta au nom du principe des nationalités ; — l'Angleterre, au nom du respect des traités ; — l'Italie, au nom de ses intérêts dans l'Adriatique et en Albanie ; — la Turquie, au nom de ses droits de possessions, etc.

L'Allemagne, après avoir soutenu la Turquie, se déclara pour l'Autriche ; la France se tint prudemment dans l'expectative.

De toutes parts, les populations musulmanes boycottèrent les marchandises autrichiennes, et les débardeurs de Salonique et de Constantinople refusèrent d'en décharger les navires.

Telle est, en ce moment (24 décembre), la situation très compliquée. Pour régler tous ces différends, il faudra sans doute

la réunion d'une *Conférence diplomatique*. Le grand grief est l'annexion de la Bosnie ; mais l'Autriche ne pourrait-elle pas dire à ses consœurs les grandes Puissances : « Que celle d'entre vous qui est sans péché (d'annexion) me jette la première pierre ? »

ASIE

La SIBÉRIE est redevenue, après l'agitation causée par la guerre russo-japonaise, une solitude paisible où se porte le trop-plein des nécessiteux de la Moscovie. Le nombre des émigrants vers l'Amour croît sans cesse.

La paix est mise à profit pour réfectionner le grand chemin de fer *transsibérien*, assujettir ou remplacer ses ponts de bois, doubler les sections de rails, créer le long de la voie des centres populeux.

Le gouvernement se propose d'exécuter le long de l'Amour le chemin de fer projeté jadis. Il cherche également à améliorer les voies navigables, maritimes et fluviales. Il s'agirait pour cela de pratiquer une série de canaux reliant la branche sud-est de la Petschora vers l'Obi central et celui-ci avec le haut Iénisséi et la Léna, trois fleuves abondants, à pente insensible, naturellement navigables. De récentes explorations de l'océan Boréal ont reconnu comme praticable en partie le fameux passage du nord-est, inauguré par Nordenskiöld en 1878 ; car, au delà du cap Tchéliousskine, vers l'est, les glaces diminuent considérablement.

La Russie a l'intention de nommer à nouveau un *vice-roi d'Extrême-Orient*, poste vacant depuis la dernière guerre. Ce dignitaire aurait sous son autorité les immenses territoires qui s'étendent d'Irkoutsk jusqu'à la mer du Japon, y compris la partie nord de l'île Sakhaline non rétrocédée au Japon.

JAPON. — Le conflit nippon-américain, qui s'était élevé l'an dernier au sujet des émigrants japonais en Californie, est apaisé. Comme signe de réconciliation, le Japon a reçu avec honneur la visite de l'« Armada » que les Etats-Unis promenaient orgueilleusement à travers les océans, comme une menace. Bien plus, voilà que ces deux puissances concluent

entre elles un traité pour résoudre des questions qui pourraient surgir dans les pays riverains du Pacifique ! Ici encore ce sont les électricités de nom contraire qui s'attirent pour se neutraliser. C'est aussi le complément de l'entente anglo-japonaise, dont le but est le même : la paix !

Le tonnage de la marine marchande japonaise, nul en 1870, de 150 000 tonnes en 1890, montait à 850 000 en 1900, et aujourd'hui il atteint 1 500 000 tonnes, c'est-à-dire presque autant que la marine française. Actuellement elle fait concurrence aux marines européennes jusqu'en Europe, même par des services réguliers : lignes de Yokohama à Londres, à Hong-kong, à San Francisco, à Seattle, à Valparaiso, à Buenos-Aires, à Sydney, à Bombay, à Shanghai, etc. Ainsi, grâce aux subventions de l'Etat, le Japon a vu se développer ses chantiers maritimes et son industrie métallurgique, s'accroître le nombre de ses vapeurs, utilisables en cas de guerre, et son commerce s'étendre partout.

Presque ignoré il y a un demi-siècle, le Japon attire maintenant sur lui l'attention du monde entier : ses victoires, sa constitution politique, ses alliances et le développement extraordinaire de sa civilisation lui ont créé une situation unique au milieu des peuples de l'Extrême-Orient. La principale cause de cette situation se trouve dans l'état de l'enseignement au Japon.

« Le Japon, converti au catholicisme, serait l'apôtre de l'Orient » ; aussi le pape Pie X montre-t-il le plus grand intérêt à la création d'écoles au Japon. L'université catholique, fondée à Tokio par les Marianistes français (les Frères de Marie), fait bel et bien florès. Commencée il y a vingt ans à peine, et longtemps en souffrance, cette école a pris un caractère et des programmes japonais, équivalant à nos programmes d'Europe. Devenue vraiment nationale, elle comptait, en 1907, 710 élèves, tous japonais, sauf 17 chinois ; car on a dû envoyer les pensionnaires européens et métis au collège de Yokohama. On y trouve 28 fils de généraux ou amiraux, 93 d'officiers supérieurs, 19 d'ambassadeurs et de sénateurs, 105 de fonctionnaires en vue, les autres de toutes professions. — 610 sont païens, et une centaine seulement sont catholiques ou catéchumènes. — Les mêmes congréganistes ont en outre

trois grands collèges à Yokohama, Osaka et Nagasaki. Les Pères Jésuites en auront un autre à Tokio.

En CORÉE, la réforme de l'administration par les Japonais ne se fait pas sans résistance ni effusion de sang. Un bon résultat est l'achèvement de la voie ferrée qui, venant de Moukden (Mandchourie) à Antoung, port à l'embouchure du Yalou, se dirige sur Séoul, la capitale, et *Fousan*, port terminus au S.-E. de la presqu'île.

MANDCHOURIE. — Cette vice-royauté chinoise, formée des trois provinces de He-loung-kiang, Ghirin (Kirin) et Chinking, reste bien propriété de la Chine, de par les derniers traités avec la Russie et le Japon. Néanmoins, ces deux nations y ont des droits d'occupation, temporaire soi-disant, mais à long terme, qui peut-être deviendra définitive.

Qui aurait pu prévoir, il y a vingt ans, que les peuples de races blanche et jaune se heurteraient dans ce lointain pays, plutôt que dans le Turkestan, sur les confins occidentaux de la Chine? Le résultat de la guerre de 1904-1905 fut que la Russie dut renoncer à s'emparer de la Mandchourie; mais elle conserva l'exploitation de la partie du chemin de fer chinois, dit de l'Est, allant de Mandchourie à Vladivostok (1200 km) et de la section de Kharbine à Kwang-tchong-tsé (200 km). De cette dernière ville à Port-Arthur, le reste de la ligne (700 km) et plusieurs embranchements sont du domaine des Japonais, qui ont à bail la presqu'île de Liao-toung, enlevée aux Russes.

(A suivre.)

Bibliographie

— o —

— *Nouveau Manuel de la Ligue du Sacré-Cœur pour les hommes*. 7^e édition. Montréal (*Messenger canadien du Sacré-Cœur*, rue Rachel).

Joli opuscule de 68 pages, cartonné en toile anglaise, le *Nouveau Manuel* continuera à développer cette belle Ligue du Sacré-Cœur et à répandre en même temps la dévotion si chère à nos pieux fidèles et si féconde en fruits de salut.

— *Vie populaire de saint Thomas d'Aquin*, par l'abbé J.-B.-A. Allaire. Opuscule in-8^o de 28 pages. Prix: 25 sous,

chez l'auteur, curé à Saint-Thomas d'Aquin (Saint-Hyacinthe).

Abrégé très intéressant de la vie du grand Docteur, cette plaquette, d'aspect très soigné, sera lue avec édification par un grand nombre, et cette diffusion sera, assurément, la meilleure récompense du labeur que l'écrivain s'est imposé en la composant.

— *Nos devoirs envers le prochain* : Instructions d'apologétique, par LÉON DÉSERS, chanoine honoraire, curé de Saint-Vincent-de-Paul. In-12, VII-325 p. : 2 fr. 50. *Librairie Vve Ch. Poussielgue, 15, rue Cassette, Paris.*

M. Désers nous donne un nouveau volume de sa série d'instructions d'apologétique. Un juge compétent, après avoir lu les bonnes feuilles, écrivait que « tout y est mesuré, raisonnable, éloigné des extrêmes ». C'est un éloge appréciable pour un livre de morale où sont traitées tant de graves et pratiques questions concernant le prochain. L'auteur n'oublie jamais à qui il s'adresse, ni quelles sont les préoccupations du temps. Aussi les problèmes qui agitent l'opinion ne sont pas éludés : la peine de mort, le duel, le pacifisme, et, dans la morale de la famille, le droit du père et de la mère, les inconvénients de l'éducation « scientifique ». La morale civique et la morale sociale présenteront aux esprits sérieux qui voudront réfléchir, parmi les femmes du monde, les jeunes gens, les hommes, des thèmes de réflexion solidement établis. Dans la morale sociale l'auteur ne plaira peut-être pas à tous : il ne partage pas les entraînements d'un certain nombre de catholiques, pleins de bonnes intentions sans doute, mais pleins d'illusions ; on lui rendra du moins cette justice qu'il donne des arguments et des faits au lieu de se livrer à de trop faciles déclamations. Nous serions surpris si la lecture de ce livre ne donnait une impression bienfaisante à ceux qui le liront.

Erratum

Page 583 de la précédente livraison de la *Semaine religieuse*, avant-dernière ligne du bas du dernier alinéa des « Petites notes de voyage », retrancher les mots « notre nationalité. »